



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### politique familiale

Question écrite n° 5098

#### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'intention annoncée de réduire le plafond des dépenses pour les aides à domicile. Pour certains, cette aide à domicile est une nécessité absolue. Ainsi, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à domicile, dépendant physiques et psychiques, doivent être entourés 24 heures sur 24, 365 jours par an et pendant huit dix ans en moyenne. Or, il n'est pas possible de maintenir ces malades à domicile sans une aide extérieure des pouvoirs publics. Le coût d'une garde à domicile étant de 60 francs par heure en moyenne, 80 francs par heure en région parisienne, sans cette déduction, de nombreuses familles devront se passer d'aide ou en réduire les heures. De plus, au-dessus d'un revenu de 10 000 francs par mois (plafond de la PSD) les familles de malades dépendants n'ont droit à aucune aide. Enfin, cette aide a été et sera de plus en plus créatrice d'emplois, le nombre de malades d'Alzheimer en France augmentant de 90 000 personnes chaque année. Il lui demande si cette possibilité de déduction sera maintenue pour les malades dépendants.

#### Texte de la réponse

Afin de conserver au dispositif son caractère incitatif à l'emploi sans qu'il ne constitue pour autant un effet d'aubaine au profit des ménages les plus fortunés, la loi de finances pour 1998 baisse de 90 000 F à 45 000 F le plafond de dépenses ouvrant droit à la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile prévue à l'article 199 sexdecies du code général des impôts. Toutefois, pour prendre en compte la situation particulière des contribuables lourdement handicapés, le plafond de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt est maintenu à 90 000 F en faveur des foyers fiscaux dont au moins l'un des membres est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale. Cette disposition répond aux préoccupations exprimées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5098

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 6 avril 1998

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3497

**Réponse publiée le :** 6 avril 1998, page 1916